

Arpaillargues et Aureilhac, le 12 février 2021

**CONVOCATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*La séance se tiendra en public mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des « mesures barrières ».*

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Vendredi 26 février 2021 à 18h30  
Salle du Conseil Municipal**

Dans l'attente, recevez mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



**Ordre du jour :**

- Approbation du précédent compte rendu
- Compte administratif et compte de gestion 2020 du budget principal
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal
- Compte administratif et compte de gestion 2020 du budget assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation 2020 du budget assainissement
- Prescription de la révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), ne portant pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
- Convention de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD622
- Demande de financement auprès de la région Occitanie pour les travaux d'aménagement de la RD622
- Echanges et ventes de terrains
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Suppressions et créations de postes
- Tableau des effectifs
- Participation à la protection sociale des agents
- Instauration d'un forfait mobilité durable